COMMUNE DE MAURECOURT
78780

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation :
12 février 2024

Date affichage avis :
12 février 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

Objet :
DÉFINITION DES ZAENR (ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES) SUR SON TERRITOIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 février à 19 h 00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Xavier TALON, 1er Adjoint au Maire

Etaient présents : Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, Mme Annie LE MEZEC, M. Anthony DESCHAMPS, Mme Martine DUPUY, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, M. Chrislain CAUSSIAUX, M. Gilles VARIN, Mme Martine MORY, M. Patrick CHALES, Mme Béatrice BOUREL, Mme Estelle DRENO, Mme Cloé BLANCHARD

Excusés : M. Didier GUERREY (représenté par M. Xavier TALON), M. Joël DRECOURT (représenté par M. Patrick CHALES), M. Jean-Pierre BAUDIN (représenté par M. Daniel WOTIN), Mme Astrid DELANNOY (représentée par Mme BARATELLA), M. Joël TISSIER (représenté par Mme Martine DUPUY), Mme Annie ALLOITTEAU (représentée par Mme Annie LE MEZEC), M. Adrien LE TALLEC (représenté par M. René CHOTEAU)

Absents : Mme Félisberta MENDES-SEMEDO, Mme Audrey AMAURY

Secrétaire de séance : Mme Nicole COURBET

Le conseil municipal,
Sur présentation de Monsieur TALON,
Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,
Vu la présentation des zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones,
Considérant que, conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 30 janvier 2024 sur le site de la commune,
Considérant la zone concernée pour Maurecourt jointe en annexe,
Vu le bureau municipal du 15/02/2024,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de Maurecourt, la zone figurante en annexe à la présente délibération.
Valide la transmission de la cartographie de cette zone à Monsieur le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département des Yvelines, ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre.
Valide le principe de l'intégration de cette zone dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 23 février 2024
Le 1er Adjoint au Maire,
11ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

MAIRIE DE MAURECOURT 78780

Xavier TALON

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20240222-2024-02-DE
Date de télétransmission : 24/02/2024
Date de réception préfecture : 24/02/2024